GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Folio : 1/1

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/004218**
n°de gestion : **1995B00559**
n°SIREN : **400 008 652 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/02/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PASSWORD société à responsabilité limitée

30 avenue Général de Gaulle 69410 Champagne-au-mont-d'or -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire à la scission

Fait à Lyon, le 20/02/2009

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

POUSSONNET
23990

09 09 P 97

9 050 00005

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Le soussigné :

M. Abdenour AINSEBA, agissant en qualité de Gérant de la société PASSWORD et de la société PWd

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

la société PASSWORD, société à responsabilité limitée au capital de 432.580,65 euros, dont le siège social est 30 avenue Charles de Gaulle, 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 400 008 652,

et

la société PWd société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros, dont le siège social sera 14, rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon, en cours de constitution,

étudient un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société PASSWORD ferait apport à la société PWd de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité de vente de matériel informatique aux particuliers, moyennant la prise en charge par la société PWd du passif correspondant et l'attribution à la société PASSWORD de parts créées à titre d'augmentation de capital.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article R. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société PASSWORD à la société PWd et d'en faire rapport.

Fait à CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Le 13 février 2009

ORDONNANCE

NOUS :

Président du Tribunal de Commerce de LYON assisté du Greffier,

Vu la requête de Monsieur Abdenour AINSEBA représentant les sociétés PASSWORD et PWd ci-avant,

Vu les articles L; 225-147, L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce,

Désignons comme commissaire à la scission :

Monsieur Gilles LAGARDE

domicilié : à LYON 2e (69002)
34 rue Victor Hugo

Avec pour mission :

- d'établir un rapport sur les modalités de la scission contenant les mentions réglementaires,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société PASSWORD à la société PWd et d'en faire rapport.

FAIT A LYON
LE 19 février 2009

LE PRÉSIDENT

M. SENGELIN

LE GREFFIER

LE TRIBUNAL

GTC LYON
Le ORIGINAL
Repertoire N° 09/97
Délivré le 19/02/09
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art.495 NCPC)
Le Greffier